

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 AVRIL 2026 REUNION DE LA CAISSE DES ECOLES

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : Présents : 9 / Procuration : 0

Date de la convocation et de l'affichage : le 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril, à dix-huit heures trente minutes, la Caisse des Ecoles de cette commune, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre PHILIS, Président.

Présents :

Membres Elus : M. Cyril DEMARS, Mme Marie BASTARD, Mme Laetitia BERTHET, M. Nicolas MOSNIER

Membres Extérieurs : Mme Virginie ARDID (DDEN), Mme Hélène FOURNIER (représentante des parents d'élèves), Mme Noémie CHANTEL-GARNY (représentante des parents d'élèves), M. Simon KESSLER (représentant des parents d'élèves),

Invitée : Mme Rachel CUELLAR, Mme Charlotte MALON, Mme Sandrine MEDARD

Excusé : M. Mathieu GARNIER

Secrétaire de séance : Rachel CUELLAR

Monsieur le Président salue l'assemblée délibérante, procède aux présentations des membres et cède la parole à Monsieur DEMARS, Adjoint au maire en charge des finances.

Mesdames CUELLAR et BERTHET, élues, signalent un renforcement de la mise en œuvre de la loi égalim.

La municipalité préfère s'orienter davantage vers une démarche de circuit court et l'utilisation de produits biologiques. Cela risque d'engendrer un coût supplémentaire sur l'achat des produits.

1- BUDGET PRIMITIF 2026 – CAISSE DES ECOLES

Monsieur DEMARS présente à l'assemblée délibérante les crédits inscrits au budget primitif 2026. Ils sont déclinés par chapitre.

Le budget de la Caisse des Ecoles s'équilibre ainsi :

Section Fonctionnement Recettes et Dépenses 36 000 €

RECETTES	PROPOSITIONS 2026
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	8 979.79
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES	25 000.00
7067 Cantine	25 000.00
74 DOTATIONS SUBVENTIONS	2 000.00
74741 Communes	2 000.00
75 AUTRES PRODUITS GESTION	20.21
75888 Autres produits divers de gestion	20.21
TOTAL	36 000.00

DEPENSES	PROPOSITIONS 2026
60 ACHATS	30 600.00
60611 Fournitures non stockables	500.00
60623 Alimentation	20 000.00
60631 Fournitures entretien	4 000.00
60636 Habillement et vêtements	500.00
6067 Fournitures scolaires	5 000.00
6068 Autres matières et fournitures	600.00
61 SERVICES EXTERIEURS	1 500.00
61358 Location mobilier	500.00
61558 Autres biens	500.00
6156 Maintenance	500.00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 600.00
6228 Divers	800.00
6247 Transports	1 200.00
627 Services bancaires	200.00
6288 Autres services extérieurs	400.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	1 300.00
6542 Créances éteintes	1 300.00
68 DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS	0.00
6817 Dotations dépréciations actifs	0.00
TOTAL	36 000.00

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, la Caisse des Ecoles ADOPTE le Budget 2026 tel que présenté ci-dessus.

2- FONGIBILITÉ BUDGET PRIMITIF 2026 – CAISSE DES ECOLES

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur DEMARS, Adjoint aux finances.

La fongibilité des crédits : L'assemblée, peut autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Monsieur le président propose à l'assemblée délibérante de L'AUTORISER à procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5%.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, la Caisse des Ecoles AUTORISE M. le président à procéder à des virements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7,5%.

Un rappel des informations données lors de la réunion de la caisse des écoles est fait pour les nouveaux membres :

• Effectifs de la cantines 2025 :

2025	Nbre repas	Moyenne / Mois	Jours / Mois
JANVIER	803	50	16
FEVRIER	644	54	12
MARS	736	57	13
AVRIL	632	57	11
MAI	754	58	13
JUIN	872	55	16
JUILLET	169	56	3
SEPTEMBRE	937	55	17
OCTOBRE	545	55	10
NOVEMBRE	787	52	15
DÉCEMBRE	679	57	12
TOTAL	7558	55	138

• Effectifs de l'école 2025/2026 :

Sandrine MEDARD	5 TPS + 11 PS + 6 MS = 22	88 enfants 1 ^{er} janvier 2026
Élodie LEBRE	9 GS + 14 CP = 23	Total 88 enfants
Sylvia MARCHI	10 CE1 + 13 CE2 = 23	83 enfants 2024/2025
Philippine MARRE	9 CM1 + 11 CM2 = 20	

• Comparaison du prix de ticket de cantine :

TARIFS DES TICKETS DE CANTINE 2025		
COMMUNES	TARIFS	OBSERVATIONS
COHADE	3.60	augmentation de 0.20 €
FONTANNES	4.40	augmentation de 0,10 € en 2024 augmentation de 0,10 € en 2025
LAMOthe	4.40	augmentation de 0,30 € en 2025
	4.90	Enfants extérieurs à la Commune augmentation de 0.30 € en 2025
SAINT JUST PRES BRIOUDE	3.50	augmentation de 0.30 € en 2025
BOURNONCLE ST PIERRE	3.60	augmentation de 0,10 € en 2026
BRIOUDE	1.00	Moyenne 2.93
	2.25	
	2.70	
	3.15	
	3.50	
	4.95	
	5.20	Enfants extérieurs à la Commune

3- AUGMENTATION TARIF CANTINE SCOLAIRE

Le prix du ticket de cantine est au tarif de 3.50€ depuis 01/09/2023 ;

Vu les augmentations diverses connues liées notamment à l'inflation, et au choix des produits (locaux et/ou bio), changement de fonctionnement en cuisine, ...

Considérant le coût réel du repas, Il convient de réévaluer le tarif du ticket de cantine.

Monsieur le président propose à la caisse des écoles d'augmenter le tarif d'un repas de 10 centimes à compter du 1^{er} septembre 2026.

Monsieur KESSLER et Madame ARDID estiment qu'il n'est pas pressant d'augmenter le coût de la cantine immédiatement, que pour les familles ayant plusieurs enfants, cette hausse pourrait avoir des conséquences défavorables. Selon Madame MEDARD, des prix abordables pourraient être un critère décisif pour les parents souhaitant inscrire leurs enfants à l'école de Vieille-Brioude.

Le président souligne que les dépenses liées au personnel, à l'électricité, au gaz, à l'eau et aux produits alimentaires continuent de croître sans cesse.

La commune dispose d'une cuisinière et d'une cantine équipée, qu'il s'agit d'une chance pour les familles.

La mise en place de critère sociaux est abordée avec la possibilité pour la commune de percevoir une compensation.

Monsieur PHILIS, fait procéder au vote :

Pour : 7

Abstention : 0

Contre : 2

Après délibération, à la majorité des membres présents et représentés, le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles DECIDE de porter à 3.60€ € le prix du ticket repas de la cantine scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2026.

4- INFORMATIONS DIVERS

Monsieur DEMARS informe qu'après réunion avec la trésorerie, il est possible que la commune clôture le budget de la caisse des écoles en fin d'année.

Si la municipalité opte pour la dissolution de la caisse des écoles, les membres souhaiteraient toujours se rassembler pour discuter des questions liées à l'école.